

Séance du 25 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Creys Mépieu, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POËTE**, David **ARNAUD**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, Geneviève **HERBEPIN**, Jean-Claude **GENGLER**, Ligia **HODY**, Isabelle **MAYEN**, ,

Excusés : Philippe **FILLOD** (procuration donnée à Isabelle **MAYEN**), Nadine **MELLET** (procuration donnée à Ghislaine **POZZOBON**), René **GIPPET** (procuration donnée à Pierre **VACHER**), Stéphanie **BATAILLON**

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 19 Juin 2018

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – CUISINIER

A compter de la rentrée scolaire 2018, un service de restauration scolaire autonome sera opérationnel. Pour mener à bien ce projet, un jury a étudié tous les dossiers. Quatre candidats ont été reçus pour un entretien. Deux d'entre eux ont répondu aux attentes du jury. Une mise en situation s'est déroulée avec la préparation d'un repas pour 20 personnes au restaurant scolaire. Une employée assistait chaque candidat, charge aux convives d'attribuer des notes en fonction de critères précis. Mickaël BERGERON a obtenu un maximum de points cumulés entre l'entretien et la mise en situation. M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir créer un poste d'adjoint technique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de recruter, un cuisinier, par le biais d'un CDD de droit public pour accroissement temporaire d'activité à compter du 20 août 2018,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, annualisé pour exercer les fonctions de cuisinier,

PRECISE que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, indice brut : 479 - majoré : 416,

M. Le Maire précise que ce recrutement ne va pas énormément impacter les dépenses de personnel, car les dépenses liées aux TAP vont disparaître.

Isabelle MAYEN demande si les ingrédients peuvent être achetés auprès de n'importe quel fournisseur. Les fournisseurs de viande et de poissons doivent être agréés lui répond Séverine POËTE, et les filières de proximité seront privilégiées.

Le 29 août prochain, un test grandeur nature sera organisé. Le Conseil municipal, les employés et les enfants du centre aéré sont conviés au repas du midi. Une réunion du personnel du service cantine, (commune et Osez) est prévue le mercredi 29 août à 18h45.

AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 07 juin 2018,
Considérant que Mme Marie-Claude AIMON peut bénéficier d'un avancement de grade,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 25 juin 2018,

PRECISE que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au 7^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, indice brut : 403, majoré : 364

ACQUISITION DE TERRAINS NAPOLEON Marcel

M. Le Maire rappelle l'accord de principe donné lors de la dernière réunion de Conseil, selon lequel le legs par M. Marcel NAPOLEON serait accepté. Après avoir pris des renseignements auprès de juristes, il s'avère plus judicieux d'acquérir ces biens.

Après qu'Isabelle MAYEN ait quitté la salle des délibérations,
Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que ces deux parcelles sont situées à proximité de zones urbaines utiles à la commune,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée 227AC n° 17 d'une superficie 416 m²,

FIXE le montant de cette acquisition à 0.10 € le m² soit 41.60 €

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de la commune

CHARGE M. le Maire de faire établir l'acte notarié auprès de l'Office notarial de Morestel.

ACQUISITION DE TERRAINS Jean-Claude VARVIER

M. Le Maire donne lecture du courrier de M. Jean-Claude VARVIER, qui propose de vendre des terrains à la commune. Il précise que ces terrains sont enclavés dans les bois communaux.

Après qu'Isabelle MAYEN ait quitté la salle des délibérations,
Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que l'acquisition des parcelles référencées ci-dessous va permettre de créer un tènement communal,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles référencées :

- 227AD 42 d'une superficie de 2ha32a60ca
- 227AD 50 d'une superficie de 83a55ca
- 227AD 61 d'une superficie de 2ha60a30ca
- 227AD 91 d'une superficie de 35a29ca
- 227AD 129 d'une superficie de 56a50ca
- 227AD 157 d'une superficie de 1ha14a90ca

Soit 7ha83a14ca

FIXE le montant de cette acquisition à 0.10 € le m² soit 7 831.40 €.

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de la commune

CHARGE M. le Maire de faire établir et de signer l'acte notarié auprès de l'Office notarial de Morestel.

DPU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

NE SOUHAITE PAS appliquer son droit de préemption pour :

- Parcelles AB 335 et 722 : CARROT Serge - Rue de la Bazane
Acquéreur : Thomas CILLI
- Parcelles 227AC 136-137-138 – DESSI Antonio et CHANUT Laurie (LICHERI) rue de Pénelon
Acquéreur : DUMONT Stéphane et JADAUT Audrey

PETITION DES RIVERAINS DE LA GORGE

M. le Maire donne lecture de la pétition d'habitants de la Gorge, au sujet de la vitesse des véhicules dans le hameau. Un courrier identique a été envoyé à la mairie d'Arandon.

Il est rappelé que le département doit être concerté car il s'agit d'une route départementale. Jean-Claude GENGLER propose de créer une zone à 30. Il est également constaté que des poids lourds utilisent la route entre Creys et la Gorge alors qu'elle leur est interdite. Ce problème est dû à l'utilisation des GPS. Le département ne veut pas supprimer cette interdiction car la route n'est pas structurée pour accueillir ce genre de véhicule. Après discussion, Philippe FILLOD va organiser une réunion avec les élus d'Arandon et le Département. Concernant la création d'une zone 30, le Maire émet des réserves sur la manière de faire respecter cette réglementation et souligne qu'il convient d'avoir toujours une vision globale à l'échelle de la commune en ce qui concerne la circulation dans les hameaux.

Jean-Claude GENGLER remercie l'assemblée de l'attention portée à sa demande. Pierre VACHER propose d'installer le radar pédagogique à la Gorge en attendant de trouver une solution.

DEDOMMAGEMENT DU CANDIDAT AU POSTE DE CUISINIER

Sur proposition du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE de dédommager le candidat qui a été mobilisé pour une mise en situation et qui n'a pas été retenu pour l'emploi de cuisinier. Il s'agit de Yohann BIQUE.

FIXE le montant du dédommagement à 100 € qui seront virés sur le compte bancaire de l'intéressé.

SOIREE FIN DES TAP

Le 5 juillet à 18h30, une animation d'arrêt des TAPs est organisée par les intervenants. Ce spectacle sera suivi d'un apéritif dînatoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'offrir 250 € de chèques ACABRED aux intervenants en charge de l'organisation de cette soirée.

CAMPING AU VERT

Après que Geneviève HERBEPIN ait quitté la salle des délibérations,

M. Le Maire rappelle au Conseil l'estimation de France Domaine, en octobre 2016, de la parcelle AD 207, propriété de Mme Geneviève HERBEPIN. Cette parcelle classée pour partie en zone A et NC, d'une superficie de 19800 m² était estimée à 45 000 €. Après discussion avec Geneviève HERBEPIN, ce prix d'achat est validé par les deux protagonistes.

M. le Maire précise qu'il reste sur l'avis des Domaines de 2016 car ce service ne répond plus à ce type de sollicitation, la législation ayant changée.

Mme HERBEPIN est également autorisée à couper et évacuer le bois jusqu'au 31 décembre 2019, le fermier actuel locataire est également autorisé à faucher jusqu'à cette date. Elle se charge de faire établir des diagnostics amiante. Le diagnostic électricité n'est pas nécessaire car le local sanitaire va être muré. Après acquisition, la municipalité se chargera de couper les peupliers et de nettoyer le terrain. M. Le Maire n'était pas très rassuré l'hiver dernier car deux locataires étaient toujours installés dans le camping sans électricité ni eau. Heureusement ce problème est réglé depuis peu. Ce terrain peut intéresser des maraîchers et pourquoi ne pas autoriser l'installation de tentes pour les utilisateurs de la ViaRhôna, avec interdiction d'accueil de caravanes. Il y a pénurie de ce genre d'accueil dans le secteur. Ce manque incite le camping sauvage, précise Séverine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle AD 207, d'une superficie de 19800 m², à Mme Geneviève HERBEPIN

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de la commune

CHARGE M. le Maire de faire établir l'acte notarié auprès de l'Office notarial de Morestel.

Retour de Geneviève HERBEPIN qui est informée par M. Le Maire de la décision.

Elle souhaite voir le devis d'évacuation des caravanes qu'elle trouve élevé. Le Maire répond que ce devis englobe d'autres interventions.

LOCATION LOGEMENT 1, RUE DE FOURVIERE 2^{ème} étage

M. Le Maire fait part au Conseil du départ de Mme Alexia BLONDIAUX du logement communal qu'elle occupait 1, rue de Fourvière.

Il propose au Conseil de prendre les demandes en considération par rapport à leur ordre d'arrivée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CHARGE le Maire de contacter

1- Mme GAMON Manuella

2- Mme MONIN Anaëlle

En fonction de leur réponse,

CHARGE le Maire d'établir et de signer le bail à intervenir,

FIXE le montant mensuel du loyer à 362.70 €.

TRANSPORT PISCINE DE MORESTEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Et pour l'année scolaire 2018/2019

DECIDE de financer les séances de natation des élèves de cycle 2 et du cycle 3.

TOUR DE TABLE

- M. Le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec ASCORELA au cours de laquelle la société a présenté sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle polyvalente. Cette mission s'élève à 8 650 € H.T pour la tranche ferme et 8 250 € H.T pour la tranche conditionnelle.
Le planning prévisionnel des travaux a une échéance de 2021. Le Conseil municipal valide la première phase. Suite à la demande de Pierre VACHER, M. le Maire répond qu'il n'est plus possible de travailler sur le premier projet. L'étude va porter plus sur une salle dédiée aux sports et non plus sur l'accueil de spectacles.
- Concernant le syndicat d'assainissement de la plaine de Faverges (SAPF), la commune n'a pas la même vision financière que le Président. En effet, il ne semble pas raisonnable de contracter

des emprunts sans avoir lancé de travaux. Une étude sur le juste prix de l'eau dans deux ans n'est pas non plus nécessaire, sachant qu'en 2020 cette gestion devrait être de la compétence de la CCBD. Le dossier de mise en conformité de la lagune du Mollard n'a toujours pas abouti.

- Lors de la dernière réunion d'adjoints, il a été décidé de consulter 3 architectes pour la rénovation du groupe scolaire, une visite sur place est prévue le 26 juin.
- M. Le Maire fait part au Conseil du souhait de l'association ISA, d'accueillir du public dans la salle de Pusigneu. Conformément à la convention qui lie l'association à la commune, seul le stockage est accepté dans cette salle. Pour une autre utilisation, il serait nécessaire de classer le site en ERP et de réaliser d'importants travaux de mise aux normes.
- Il faut également rappeler à l'association de la Guilde des Loups d'Almyr d'entretenir sa parcelle.
- 8 participants représenteront la commune lors du Mud Day à Vénérieu le 1^{er} septembre 2018.

Jean-François DUBOIS

- ✚ Remercie les conseillers d'avoir distribué le flash info
- ✚ A commandé la mise en place de deux supports en métal pour les plans de la commune de Faverges et souhaite la validation de leur emplacement par le Conseil.

Philippe FILLOD par l'intermédiaire d'Isabelle MAYEN

- ✚ Demande la taille de la haie du chemin doux entre la citerne et Pusigneu.
- ✚ Va faire vérifier l'élagage de Chavanoux.

Isabelle MAYEN

- ✚ A eu des remarques sur la qualité du son lors de la fête de la musique.
- ✚ Demande une estimation du nombre de personnes présentes lors de cette manifestation. Le Maire lui répond environ 3500 personnes.

Séverine POETE

- ✚ A assisté à la restitution petite enfance de GAVROCHE
- ✚ Rappelle la kermesse de la crèche le 06 juillet de 16 à 18 h
- ✚ Remercie, de la part des enfants, le Conseil municipal de son soutien pour l'installation du panier de basket. La vente des brioches a rencontré un vif succès.

Jean-Claude GENGLER

- ✚ Remercie les membres des associations pour leur participation lors de la fête de la musique.

Pierre VACHER

- ✚ Demande si le ruisseau du Vert peut être busé vers les jeux de boules à Bracon. Le Maire propose d'attendre de connaître le devenir du terrain sous la maison de la Poype, il rappelle aussi qu'il n'est pas impossible que de tels travaux nécessitent une étude « loi sur l'eau »
- ✚ A remarqué que la ViaRhôna sur la partie Bouvesse était très sale. Les marchés d'entretien ne sont toujours pas lancés par la CCBD, la météo n'étant jusqu'à présent pas très favorable.

Alain SUBIT

- ✚ Demande que soit également nettoyé le « bois Mayen »
- ✚ Signale une décharge sauvage vers la carrière PERRIN (canettes, gravats...)
- ✚ Surveille l'élagage sur Mépieu.

Ghislaine POZZOBON

- ✚ Signale l'absence de certains présidents d'associations lors de la réunion du 23 mai. Au cours de cette réunion, l'obligation de participer au forum a été réitérée, tout comme la participation au nettoyage de printemps. En attendant la décision du mode de gestion du matériel de l'ancien comité des fêtes, la commune s'en charge jusqu'en octobre.
- ✚ N'a pas pu être présente lors de la manifestation de Equ'nature. Le Maire y était mais l'association n'a pas eu de chance car le cheval de démonstration était blessé et le spectacle a été annulé.

- ✚ A passé un agréable moment lors de la fête d'Entre deux Mondes
- ✚ Rappelle le feu d'artifice du 29 juin qui suivra la kermesse de l'école
- ✚ A envoyé un courrier de rappel à l'ordre à un locataire de la salle des fêtes de Faverges qui n'a pas respecté le règlement en se garant sur le parvis devant la salle.

Ligia HODY

- ✚ Est souvent interpellée par les cyclistes en recherche d'eau potable. Il faut les envoyer au cimetière ou à la fontaine de Pénélon. Le Maire propose d'intégrer cette demande à l'aménagement ludique de l'entrée de Faverges.

MAPA

Vu la délibération du 9 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLU - CHOIX DE L'URBANISTE - Vincent BIAYS

La mission pour la conduite de la procédure de révision allégée n°1 du PLU approuvée en 2013 est attribuée à M. Vincent BIAYS – 101, rue d'Angleterre 73000 CHAMBERY pour un montant de 5 675 € H.T.

CONTRAT ADOUCISSEURS D'EAU - AQUA EXPERT

Le contrat d'entretien préventif et de dépannage de 10 adoucisseurs d'eau des bâtiments de la commune est attribué à AQUA EXPERT de Saint-Marcel-Bel Accueil (38080) pour un montant annuel de 1 170 € HT

JONCTION FRANCE TELECOM DES CHAVANETTES AU POSTE PTT DES LUIPPES

Les travaux de jonction France Telecom des Chavanettes au poste PTT des Luippes sont attribués à l'entreprise François PERRIN SAS de Morestel (38510) pour un montant de 38 478.00 € HT

Fleurissement commune et suivi de culture - GAEC VACHER – CREYS MEPIEU

Le fleurissement et le suivi de culture de la commune sont attribués à la GAEC VACHER de Creys Mépieu (38510) selon le devis DE00109 pour un montant 24 759.56 € HT dont le paiement interviendra en 3 échéances en juin, juillet et septembre 2018.

MENUISERIES EXTERIEURES LOGEMENTS CREYS - MENUISERIE BONNAZ SARL

La fourniture et pose de menuiseries extérieures PVC des logements 1, rue de Fourvière et 7, place de la Mairie sont attribuées à la Menuiserie BONNAZ SARL de les Avenières Veyrins-Thuellin pour un montant de 29 900.00 € HT

ASSURANCE ANNULATION - Fête de la musique 2018

Un contrat d'assurance annulation pour la fête de la musique 2018 a été souscrit auprès du cabinet d'assurances Yves-Alain LEGRAND de Nantes (44) pour un montant de 1 325.00 € TTC (Mille trois cent vingt-cinq euros)

DPU

Pas de droit de préemption pour
GARNIER/LHOMME/VANHEMS – Grande rue de Pusigneu
 Acquéreur : M. Jérôme **AGNEL**

LANCELOT Hélène - 7, Impasse du Tilleul

Acquéreur : Marie **BRUNIER**

GONCALVES – Rue de Pénélon

Acquéreur : Marc **JULY** et Isabelle **ATTALI**

PENELLE Maryse – Grande rue de Pusigneu

Acquéreur : **TUCHET** Franck et Elodie **FORTEZA**

Eric **SAVOYE** - Rue de la Barmotte Pusigneu

Acquéreur : M. et Mme Christophe **BERT**

Prochaine réunion **le jeudi 20 septembre à 20h**